

Décision n° 2007-0868
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 11 octobre 2007
abrogeant
la décision n° 2007-0751 du 6 septembre 2007
attribuant des ressources en numérotation
à la société Afone
(numéros de la forme 06 00 46 MC DU)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Afone (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-153 en date du 21 janvier 2005) ;

Vu la décision n° 2007-0751 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 6 septembre 2007 attribuant des ressources en numérotation à la société Afone ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Après en avoir délibéré le 11 octobre 2007 ;

Décide :

Article 1er - La décision n° 2007-0751 en date du 6 septembre 2007 susvisée, attribuant les numéros de la forme 06 00 46 MC DU à la société Afone (Siren : 411 068 737) est abrogée.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Afone.

Fait à Paris, le 11 octobre 2007

Le Président

Paul Champsaur